



Communauté de Communes

BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2018/05

Du 19 juin à 17h30

Au siège de la Communauté de communes

Point n° 1

Compte rendu de la précédente réunion

Point n° 2

Ressources Humaines

Modification du tableau des emplois n°06/2018

Point n° 3

Ressources Humaines

Modification du tableau des emplois n°07/2018

Point n° 4

Ressources humaines – Mutualisation

**Renouvellement de la convention de mise à disposition du chargé de communication
de la Ville d'Auxonne**

Point n° 5

Ressources humaines – reprise de compétence périscolaire/restauration

Mise à disposition de personnel

Information et questions diverses

Note de synthèse

Point n° 1

Compte rendu de la précédente réunion

Point n° 2

Ressources Humaines

Modifications du tableau des emplois n°06/2018

☞ Pour le service Petite enfance

Un agent en contrat à durée déterminée, recrutés par référence au grade **de conseiller des activités physiques et sportives** et exerçant les fonctions d'animateur babygym/bougeothèque, remplit les conditions pour prétendre au renouvellement de son contrat en contrat à durée indéterminée.

☞ Pour le service Enfance-Jeunesse

Un agent titulaire exerçant les fonctions d'adjoint d'animation a demandé à bénéficier d'un changement de filière pour devenir titulaire du grade d'adjoint technique et travailler en tant qu'agent d'entretien et service. La Commission Administrative Paritaire a été saisie de la demande et se réunira le 28 juin 2018.

Par ailleurs, les besoins du service impliquent la création de plusieurs postes d'adjoint d'animation à temps non complet à compter de la rentrée 2018/2019.

Il sera proposé au Bureau Communautaire de décider :

- **De créer les postes permanents comme indiqué dans le tableau ci-dessous :**

CRÉATIONS			SUPPRESSIONS		
DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE
TITULAIRES TEMPS COMPLET					
<i>Service Enfance Jeunesse</i>					
FILIÈRE TECHNIQUE					
1 ^{er} août 2018	1 poste d'adjoint technique	35/35 ^{ème}			
NON TITULAIRES PERMANENT TEMPS NON COMPLET					
<i>Service Petite Enfance</i>					
FILIÈRE SPORTIVE					
1 ^{er} septembre 2018	1 poste de conseiller des activités physiques et sportives (CDI)	1.91/35 ^{ème}			
<i>Service Enfance Jeunesse</i>					
FILIÈRE ANIMATION					
31 août 2018	1 poste d'adjoint d'animation	10/35 ^{ème}			

31 août 2018	3 postes d'adjoint d'animation	6.50/35 ^{ème}			
--------------	--------------------------------	------------------------	--	--	--

- **D'autoriser la Présidente à signer les arrêtés, contrats et avenants correspondants,**
- **De préciser que les agents en contrat déterminée seront rémunérés par référence au 1er échelon du grade,**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.**

Point n° 3

Ressources Humaines

Modifications du tableau des emplois n°07/2018

☞ Pour le Service Finances

Considérant que le renforcement du service finances apparaît nécessaire

Considérant que la Communauté de communes est en mesure de renforcer l'expertise de ses services tout en assurant un contrôle accru de sa masse salariale

Considérant la délégation de compétences au Bureau Communautaire pour « décider de la création, de la modification et de la suppression des emplois permanents, temporaires ou saisonniers »

Il sera proposé au Bureau Communautaire de décider :

- **de créer un emploi temporaire à temps complet à compter du 25 juin 2018 et pour une durée d'un an**
- **de préciser que l'agent recruté sera rémunéré par référence au 2^{ème} échelon du grade de d'attaché territorial**
- **d'autoriser la Présidente à signer le contrat de recrutement correspondant ainsi que les avenants éventuels**

+ poste auxiliaire puériculture à voir en fonction des entretiens du mardi 12 juin

Point n° 4

Ressources humaines – Mutualisation

Convention de mise à disposition du chargé de communication de la Ville d'Auxonne

La CAPVDS avait fait le constat (*déjà réalisé par les anciennes communautés de communes*) de lacunes en matière de communication. En effet, les actions menées par les services sont limitées et disparates, notamment du fait de l'absence de compétences spécifiques en interne.

L'ex CCAVDS a eu recours ces dernières années à l'agent de communication de la Ville d'Auxonne (*dans le cadre de vacations*) afin de réaliser son site internet institutionnel et plusieurs magazines « Intercom' ».

La piste d'une mise à disposition de cet agent avait été identifiée dans le schéma de mutualisation mais n'avait, à ce jour, pas été concrétisée. Après échanges avec la Ville d'Auxonne, cet agent a été mis à disposition auprès de la CAPVDS pour 0.30 ETP pour une durée d'un an jusqu'au 30 juin 2018.

Après ces quelques mois de mutualisation, un état des lieux a été réalisé entre la CAPVDS, la Ville d'Auxonne et l'agent.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion,

Il sera proposé au Bureau Communautaire de décider :

- **D'approuver le renouvellement de la mise à disposition du chargé de la communication de la Ville d'Auxonne, jusqu'au 31 décembre 2018 à hauteur de 12/35ème hebdomadaires**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document entrant dans le champ d'application de la présente délibération**

Point n° 5
Ressources humaines – Reprise de compétence périscolaire/restauration
Mise à disposition de personnel

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2018 sur le transfert de compétence périscolaire-restauration sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône, au 3 septembre 2018, et la délibération du Conseil Communautaire du 24 mai 2018 portant transfert des agents, il est nécessaire de mettre en place des conventions de mise à disposition avec certains SIVOS et communes.

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 28 juin 2018,

Il sera proposé au Bureau Communautaire de décider :

- **D'approuver les différentes conventions de mise à disposition de personnel**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document entrant dans le champ d'application de la présente délibération**

Fait à Auxonne,
Le 13 juin 2018

La Présidente
Marie-Claire Bonnet-Vallet